



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 7 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, 1^{ère} Adjointe.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Valérie ESCOFFIER, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Sandrine BOSCARO

Absents : Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT, Dominique PICAVEZ, Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_01_07102024

01. Convention d'occupation du domaine public – Gymnase Communal – Association « Entente Sportive Pierre-Châtel » - Du 1er décembre 2024 au 15 avril 2025

Madame la 1^{ère} adjointe indique avoir été sollicitée par l'association « Entente Sportive Pierre-Châtel » pour l'utilisation du gymnase communal pour son activité football, pour la saison hivernale du 1er décembre 2024 au 15 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec l'association « Entente Sportive Pierre-Châtel » pour l'utilisation du gymnase communal, pour la saison hivernale courant de décembre 2024 à mi-avril 2025. Il est proposé de fixer une redevance de 300 € pour la période d'utilisation.

Le renouvellement de la convention sera soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise Madame la 1^{ère} Adjointe, à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Entente Sportive Pierre-Châtel » pour l'utilisation du gymnase communal du 1er décembre 2024 au 15 avril 2025.

Dit que le montant de **la redevance est fixé à 300 € pour la période susmentionnée.**

La convention sera annexée à la présente délibération.

L'Adjointe pour le maire empêché
par application de l'article L.2122-17 du CGCT.
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09/10/2024.

L'Adjointe, Valérie CHALLON

